

Cote du document: REPL.IX/2/R.5/Add.1  
Date: 1<sup>er</sup> septembre 2011  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Document intersessions de la Consultation sur FIDA9

### Note aux membres de la Consultation

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Iain Kellet**

Responsable principal des finances et Chef  
du Département des opérations financières  
téléphone: +39 06 5459 2403  
courriel: i.kellet@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA —  
Troisième session  
Rome, 24-25 octobre 2011

---

Pour: **Information**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>1</b>
A. Historique du document intersessions	1
<b>II. Options pour le renforcement des ressources internes</b>	<b>3</b>
A. Remboursement anticipé des prêts	3
B. Alignement des conditions de prêt	3
<b>III. Analyse approfondie du recours au PEA et conséquences de l'adoption du principe du flux de trésorerie durable</b>	<b>3</b>
A. Le recours au PEA	4
B. Avantages du principe du flux de trésorerie durable	4
C. Plan de mise en œuvre du principe du flux de trésorerie durable	5
<b>IV. Perspectives à long terme concernant la capacité financière du FIDA</b>	<b>5</b>
A. Capacité financière future du FIDA en cas d'application du principe du flux de trésorerie durable	6
B. Ressources supplémentaires nécessaires pour compenser les remboursements du principal non encaissés en raison de l'application du CSD	7
<b>V. Autres hypothèses</b>	<b>8</b>
<b>VI. Autres possibilités de financement à moyen terme</b>	<b>9</b>
<b>VII. Sollicitation de l'avis de la Consultation</b>	<b>10</b>

### Annexe

Contributions aux ressources ordinaires du FIDA (annonces de contribution et versements en espèces et en billets à ordre déposés) y compris les contributions complémentaires au 31 août 2011	11
--	----

## **Sigles et acronymes**

CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
IDA	Association internationale de développement
IFI	Institution financière internationale
PEA	Pouvoir d'engagement anticipé

## Document intersessions de la Consultation sur FIDA9

### I. Introduction

#### A. Historique du document intersessions

1. À la deuxième session de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9), le document intitulé "Besoins et modalités de financement pour la neuvième reconstitution des ressources du FIDA: Examen de l'adéquation des ressources du FIDA pour combattre la pauvreté rurale"<sup>1</sup> (le document sur les Modalités) a été présenté aux membres. Ce document contient une estimation des ressources nécessaires et examine les modalités de financement du programme de prêts et dons pour la période 2013-2015 selon une série d'hypothèses. Plusieurs facteurs essentiels ont été mis en évidence dans ce document:

- a) **La croissance enregistrée lors de FIDA8 ne peut pas être répétée**

Il serait impossible tant pour le FIDA que pour ses États membres de reproduire la croissance enregistrée lors de FIDA8.

Du point de vue du Fonds, la croissance enregistrée lors de FIDA8 ne peut pas être répétée, car l'accroissement de 50% du programme de prêts et dons a absorbé une part importante des ressources internes, ressources qui ne sont désormais plus disponibles pour maintenir le ratio entre les ressources internes et externes au niveau très élevé (par rapport aux autres institutions financières internationales [IFI]) sur lequel a été fondé le programme de prêts et dons lors de FIDA7 et de FIDA8. Du point de vue des États membres, l'accroissement de 67% des contributions au titre de FIDA8 pose de multiples problèmes, car les perspectives financières mondiales ont changé au cours des trois dernières années et certains États membres sont maintenant dans une situation difficile, qui les oblige à réduire leur aide au développement.

Pour ces deux raisons, l'accroissement du programme de prêts et dons dans le cadre de FIDA9 sera nécessairement plus limité et, à compter de FIDA9, les contributions des Membres devront représenter un pourcentage plus élevé du financement dudit programme, si l'on veut que le FIDA continue de jouer son rôle dans l'architecture internationale du développement axée sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire.

- b) **Le programme de prêts et dons ne devrait pas être réduit**

Malgré ce qui précède, le document sur les Modalités fait valoir que, compte tenu de la forte demande concernant les programmes du FIDA, l'ensemble du programme de prêts et dons devrait être maintenu au niveau atteint lors de FIDA8, soit 3,0 milliards d'USD, et même, si possible, être relevé en termes réels. Ce point de vue a été également exprimé par les Membres pendant la réunion.

2. À la fin des délibérations, les Membres ont demandé un complément d'informations sur plusieurs questions en suspens. Le présent document intersessions a pour objet de traiter chacune des questions ci-après:

- a) **Options pour le renforcement des ressources internes.** Dans le document sur les Modalités, la direction a présenté des options pour le renforcement des ressources internes du FIDA. Les Membres ont demandé qu'elles soient réexaminées et remaniées si nécessaire. La direction a répondu à cette demande dans la section II ci-après.

---

<sup>1</sup> REPL.IX/2/R.5.

- b) **Analyse approfondie du recours au pouvoir d'engagement anticipé (PEA) et conséquences de l'adoption du principe du flux de trésorerie durable.** La Consultation a demandé de plus amples renseignements sur l'utilisation passée et l'utilité actuelle du PEA, sur les avantages et les inconvénients du PEA par rapport au principe du flux de trésorerie durable décrit dans le document sur les Modalités, et sur les effectifs nécessaires au sein du FIDA pour appliquer cette nouvelle approche. Des précisions sont apportées à la section III sur le recours au PEA et sur les avantages du principe du flux de trésorerie durable, et un plan de mise en œuvre de cette approche est proposé.
- Les Membres ont demandé à la direction de prendre des dispositions pour que le Commissaire aux comptes du FIDA passe en revue les hypothèses et les projections retenues pour le modèle financier sur la base duquel ont été établis le document sur les Modalités et le document intitulé "Répercussions du PEA sur les reconstitutions futures" (EB 2010/102/48), présenté à la cent deuxième session du Conseil d'administration.
- c) **Perspectives à long terme concernant la capacité financière du FIDA.** La direction a également été invitée à analyser le niveau prévu de ressources et les répercussions sur le recours au PEA dans le cadre des reconstitutions futures.
- À cet égard, les délégués ont demandé des précisions sur les ressources supplémentaires nécessaires pour compenser les remboursements du principal des prêts non encaissés par le Fonds du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD).
- À la section IV. A., la capacité financière future du Fonds en cas d'application du principe du flux de trésorerie durable est analysée, tandis que la section IV. B. apporte aux Membres des informations sur les ressources nécessaires pour la compensation consécutive à l'application du CSD. En juillet, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé le cadre de référence d'une étude en ayant recours à un vote par correspondance. Le Commissaire aux comptes devrait terminer cette étude juste à temps pour la troisième session de la Consultation sur FIDA9.
- d) **Autres hypothèses.** Pendant la deuxième session, les Membres ont noté que certaines des hypothèses exposées dans le document sur les Modalités pourraient être considérées comme trop ambitieuses, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certains États membres, et ils ont demandé que d'autres hypothèses soient présentées. Le présent document propose des hypothèses basées sur une série définie de montants envisagés pour les contributions des Membres, en prenant comme point de référence l'objectif fixé pour FIDA8, à savoir 1,2 milliard d'USD, et indique ensuite les niveaux du programme de prêts et dons correspondants. Ces hypothèses sont présentées à la section V ci-après.
- e) **Autres sources de financement à moyen terme.** Au cours de la session de la Consultation, certains Membres ont encouragé la direction à prendre en considération d'autres sources de financement à moyen terme, en plus des contributions provenant des sources actuelles. À la section VI, la direction propose un moyen d'aller de l'avant dans la recherche de ces sources de financement potentielles.
- f) **Autres questions.** Enfin, la Consultation a demandé des précisions sur les annonces de contribution fixées pour les reconstitutions précédentes et sur les montants effectivement reçus au titre des contributions des Membres. Ces renseignements figurent à l'annexe.

## **II. Options pour le renforcement des ressources internes**

3. À la deuxième session de la Consultation sur FIDA9, la direction a présenté une série d'options visant à maximiser la mobilisation des ressources internes. De l'avis général, la direction du FIDA devrait s'employer activement à recouvrer les arriérés de contribution relatifs aux annonces faites par les États membres au titre des reconstitutions précédentes, ainsi qu'à solliciter des annonces de contribution pour FIDA8. Il a été également largement reconnu que la direction devrait étudier les moyens les plus appropriés d'élargir sa base de ressources en encourageant les États membres, actuels, nouveaux et futurs, à contribuer aux ressources du Fonds. Toutefois, étant donné qu'il s'agit de pures conjectures, aucune incidence financière n'a été indiquée dans le document sur les Modalités, ni incluse dans le présent document.

### **A. Remboursement anticipé des prêts**

4. La possibilité de demander aux États membres d'accélérer les remboursements de leurs prêts a été étudiée. Cette solution serait appropriée dans le cas des Membres qui ont d'anciens prêts à des conditions particulièrement favorables mais sont maintenant considérés comme des pays à revenu intermédiaire. La direction a estimé que ces remboursements anticipés permettraient d'accroître les ressources internes de 15 millions d'USD au cours de FIDA9. Ces mesures ne pouvant être prises qu'au cas par cas et à titre volontaire, la direction prévoit d'étudier cette option avec les pays membres à revenu intermédiaire qui pourraient être intéressés. Toutefois, cette option restant encore incertaine, la direction n'a inclus aucune estimation des ressources internes qu'elle pourrait dégager à la section V ci-après.

### **B. Alignement des conditions de prêt**

5. Le Conseil d'administration a soumis au Conseil des gouverneurs une proposition de révision des Principes et critères en matière de prêts, qui préconise notamment d'autoriser le Conseil d'administration à déterminer le degré de concessionnalité des prêts du FIDA, tout en tenant dûment compte de l'Accord portant création du FIDA et des produits offerts par l'Association internationale de développement (IDA) en matière de prêts. Le FIDA propose d'aligner ses conditions de prêt sur celles de l'IDA, en durcissant certaines conditions particulièrement favorables et en supprimant les prêts à des conditions intermédiaires du portefeuille de produits qu'il offre. À sa session de 2011, le Conseil des gouverneurs a décidé d'attendre l'issue de la Consultation sur FIDA9 avant de prendre une décision au sujet de cette proposition.
6. La direction estime que, si la Consultation donne son aval à cette approche et que le Conseil des gouverneurs approuve la proposition à sa prochaine session, cette révision des conditions de prêt du Fonds permettrait d'accroître les ressources endogènes et disponibles pour engagement au titre de FIDA9 d'un montant compris entre 40 et 55 millions d'USD, selon l'hypothèse retenue. Cette option est prise en compte dans les estimations chiffrées figurant à la section V.

## **III. Analyse approfondie du recours au PEA et conséquences de l'adoption du principe du flux de trésorerie durable**

7. À la deuxième session de FIDA9, les Membres ont accueilli avec intérêt la proposition de la direction de ne plus présenter une analyse axée principalement sur les rentrées de prêts prévues – le PEA –, mais plutôt une évaluation des rentrées et des sorties –, le principe du flux de trésorerie durable –, et ils ont demandé de plus amples renseignements sur la nouvelle approche proposée. Les Membres ont également demandé des précisions sur l'application de ce principe.

## A. Le recours au PEA

8. Le PEA a été approuvé lors de FIDA<sup>4</sup>. Sa mise en place a été justifiée par le fait que, si les décaissements au titre d'une reconstitution donnée étaient étalés sur plusieurs années, les futures rentrées des prêts étaient pratiquement certaines et il n'était donc pas risqué de les engager. Ce point de vue était étayé par le fait que le FIDA disposait de niveaux élevés de liquidités, dans lesquelles il était possible de puiser pour financer le programme de prêts et dons du Fonds. Dans la pratique, ce système permet de maximiser l'utilisation des ressources, tout en limitant les contributions demandées aux Membres. Au FIDA, le PEA est exprimé par le montant des rentrées futures pendant un certain nombre d'années à compter de l'année en cours. Toutefois, accroître la période approuvée pour le recours au PEA revient à puiser de manière ponctuelle dans les ressources internes; cette prolongation n'augmente pas continuellement le flux de ressources. Le PEA doit être géré de manière rigoureuse, et la méthode du flux de trésorerie durable, présentée en détail ci-après, est un moyen efficace d'évaluer quelles sont les initiatives prudentes. Elle indique actuellement que le FIDA est proche de la limite durable du recours au PEA. Il en ressort que le relèvement du plafond du PEA ne peut pas être un moyen d'accroître les ressources disponibles aussi efficace que lors de FIDA<sup>7</sup> et de FIDA<sup>8</sup>.

## B. Avantages du principe du flux de trésorerie durable

9. L'avantage du concept de PEA est son apparente simplicité. Il comporte toutefois des points faibles qui lui sont propres concernant la gestion financière, notamment: a) l'attention accordée uniquement à la période couverte par la reconstitution en cours; b) l'impossibilité de prendre en considération explicitement tant les sorties que les rentrées de fonds; et c) l'incapacité de gérer le risque que la liquidité tombe sous le seuil minimal, et donc de déterminer dans quelle mesure la période approuvée pour le PEA peut être prolongée en toute sécurité. Compte tenu de ce qui précède, d'autres IFI (la Banque mondiale, le Fonds africain de développement et le Fonds asiatique de développement) n'ont plus recours au PEA comme principal moyen d'avoir un aperçu de la situation future. Elles ont opté pour des systèmes de modélisation du flux de trésorerie qui donnent des indications plus précises sur la disponibilité future des ressources et sur les risques potentiels associés aux diverses hypothèses concernant des variables essentielles pour la prise de décisions (telles que le volume des reconstitutions en cours et futures, le volume des programmes de prêts et dons en cours et futurs, et le taux de décaissement).
10. L'application du principe du flux de trésorerie durable à la place du PEA comporte deux avantages:
- a) Elle permet de maximiser les fonds disponibles pour les projets et est compatible avec la Politique du FIDA en matière de liquidités.
  - b) Les hypothèses évoluent au fil du temps, ce qui conduit à revoir en conséquence les flux de trésorerie attendus. Si la situation nouvelle exige de corriger le tir, la méthode du flux de trésorerie durable permet d'indiquer de manière précoce et claire qu'il est nécessaire de prendre des mesures.
11. Le principe fondamental de tous les modèles utilisés dans le document sur les Modalités est la durabilité du flux de trésorerie, à savoir: tout en maintenant à un niveau constant les contributions des Membres et le programme de prêts et dons, chaque scénario peut être répété indéfiniment au cours des périodes couvertes par les reconstitutions suivantes, sans que la liquidité du Fonds tombe sous le seuil minimal obligatoire<sup>3</sup>. Ce principe est illustré par l'exemple figurant à la section IV, qui répond aussi à la demande de démonstration explicite des conséquences des

<sup>2</sup> Résolution 100/XX du Conseil des gouverneurs sur le pouvoir d'engagement anticipé pour la période couverte par la quatrième reconstitution.

<sup>3</sup> Le FIDA est tenu de maintenir ses réserves liquides à un niveau supérieur à 60% des sorties de fonds prévues chaque année, plus une petite provision en cas de chocs de liquidités. Voir la Politique en matière de liquidités, EB 2006/89/R.40.

hypothèses présentées sur les reconstitutions futures (formulée par les Membres pendant la deuxième session de la Consultation).

### **C. Plan de mise en œuvre du principe du flux de trésorerie durable**

12. La mise en œuvre du principe du flux de trésorerie durable qui est proposé nécessitera d'améliorer certains aspects de la capacité de gestion interne du FIDA. Concrètement, la direction a l'intention de prendre les mesures suivantes pour adopter cette nouvelle approche d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2013:
  - a) Le principe du flux de trésorerie durable a été largement appliqué lors de la préparation de la Consultation sur FIDA9. Se fondant sur cette expérience et appliquant les meilleures pratiques des autres IFI, la direction propose de mettre à profit les moyens actuels de la Division de la trésorerie, afin de faciliter la mise en œuvre complète de ce principe.
  - b) Selon la norme de la diligence voulue, le FIDA entreprendra un examen de son modèle financier actuel, en vue d'améliorer sa flexibilité, sa robustesse, sa conception et sa structure, ainsi que les hypothèses qui le sous-tendent et son alignement sur les modèles de projections financières appliqués par les autres IFI<sup>4</sup>.
  - c) Ainsi qu'il est indiqué dans le document sur les Modalités, le recours à un PEA dérivé rentre dans le cadre du principe du flux de trésorerie durable. Toutefois, pendant la période de transition vers l'application de ce nouveau modèle, la direction propose de continuer à utiliser et approuver le PEA et à établir des rapports à ce sujet. Lorsque le principe du flux de trésorerie durable sera pleinement appliqué, la direction proposera au Conseil d'administration d'apporter les modifications voulues concernant le recours futur au PEA.
  - d) Actuellement, les projections du modèle financier sont établies au sein du FIDA, selon les besoins. À mesure que le Fonds adoptera un mode de gestion de ses ressources financières plus dynamique, la méthode d'établissement des rapports financiers à l'intention du Conseil d'administration devra devenir plus anticipative et prospective. Un rapport trimestriel prévisionnel sur l'actif et le passif du FIDA sera examiné par les comités financiers internes (Comité consultatif pour les placements et les finances [FISCO] et Comité consultatif pour les placements, les finances et la gestion de bilan [FALCO]), avant d'être présenté au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Il comprendra des projections financières à court et à long terme, afin de rendre compte de tous les éléments du flux de trésorerie et de la liquidité; il apportera aussi des précisions sur les tendances observées concernant l'actif et le passif du FIDA. D'autres indications découlant des scénarios soumis à des simulations de crise de liquidité, qui tiennent compte de l'évolution des contextes politique et commercial, seront communiquées.

### **IV. Perspectives à long terme concernant la capacité financière du FIDA**

13. Les Membres ont demandé à la direction de leur donner une vue d'ensemble à long terme des futures reconstitutions, notamment des niveaux des ressources internes, des répercussions du recours au PEA et des ressources nécessaires pour compenser le manque à gagner dû au CSD.

---

<sup>4</sup> L'évaluation du PEA par le Commissaire aux comptes sera utile pour cet examen.



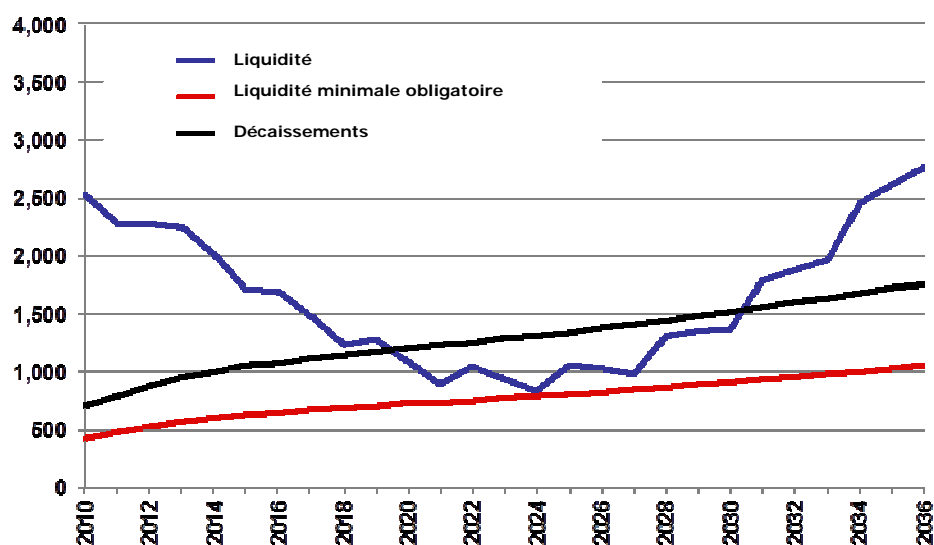
## A. Capacité financière future du FIDA en cas d'application du principe du flux de trésorerie durable

14. Le graphique illustre l'incidence des décaissements futurs sur la liquidité du Fonds. Ces projections, qui ont été établies en appliquant le principe du flux de trésorerie durable, se basent sur des contributions des Membres s'élevant à 1,6 milliard d'USD et sur un programme de prêts et dons au titre de FIDA9 chiffré à 3,2 milliards d'USD, soit le montant du programme de prêts et dons au titre de FIDA8 augmenté de l'inflation. À compter de FIDA10, le programme de prêts et dons et les contributions des Membres augmenteront uniquement au rythme de l'inflation. Les chiffres ayant permis d'établir ce graphique figurent au tableau 1<sup>5</sup>.

Graphique

**Flux de trésorerie pour FIDA9 avec un programme de prêts et dons de 3,2 milliards d'USD et des contributions des Membres d'un montant de 1,62 milliard d'USD**

(millions de dollars des États-Unis)



15. Le graphique présente les flux de trésorerie pour les 25 années à venir. Il fait apparaître pour les dix prochaines années une diminution des ressources internes du FIDA, à mesure que le montant maximal de liquidité (compatible avec le seuil fixé par la Politique en matière de liquidités) est affecté au programme de prêts et dons. Par la suite, le niveau de liquidité augmente de nouveau, lorsque les rentrées dépassent le taux de décaissement, ce qui prouve que la résilience financière du Fonds à long terme est bonne.
16. Le tableau 1 contient des données sur les sources et les montants du financement nécessaire pour assurer un flux de trésorerie durable jusqu'à FIDA12. On part de l'hypothèse qu'à compter de FIDA10 les contributions des Membres et le programme de prêts et dons augmenteront uniquement au rythme de l'inflation. La liquidité du FIDA diminue progressivement au cours de cette période, mais ne tombe jamais au-dessous du seuil minimal obligatoire. Dans le même temps, les rentrées des prêts du Fonds augmentent à mesure que les engagements plus importants au titre des reconstitutions précédentes commencent à se matérialiser.

<sup>5</sup> Les principales hypothèses qui ont conduit à ces chiffres sont les suivantes: profil de décaissement des prêts sur 10 ans; taux moyen d'annulation des prêts de 13%; les remboursements de principal sacrifiés en vertu du CSD sont pleinement compensés par les contributions supplémentaires versées par les Membres au fur et à mesure des besoins; l'allocation au titre du CSD est constante, à environ 20% du programme de prêts et dons à compter de 2011; les dépenses administratives augmentent au taux d'inflation après FIDA9; le taux de rendement du portefeuille de placements est de 1,5% en 2011, 2,0% en 2012 et 3,0% à partir de 2013; le taux de change DTS-USD reste constant à 1,55027 (au 31 décembre 2010); le profil d'encaissement des contributions des Membres à la reconstitution reprend celui de FIDA8; pour chaque hypothèse, le programme de prêts et dons et les contributions des Membres augmentent au rythme de l'inflation après FIDA9; l'inflation est de 2,5% par an; les initiatives de mobilisation des ressources recensées au tableau 2 sont entièrement mises en œuvre.

Tableau 1  
**Sources et besoins de financement du FIDA**  
(millions de dollars des États-Unis)

	<b>FIDA9</b>	<b>FIDA10</b>	<b>FIDA11</b>	<b>FIDA12</b>
	<b>(2013-2015)</b>	<b>(2016-2018)</b>	<b>(2019-2021)</b>	<b>(2022-2024)</b>
<b>Source de financement</b>				
Revenu des placements	188	140	104	86
Rentrées des prêts	886	1 085	1 339	1 656
Annulations/réduction	193	243	297	309
Utilisation des rentrées futures	921	832	708	565
<b>Total FIDA</b>	<b>2 188</b>	<b>2 299</b>	<b>2 448</b>	<b>2 617</b>
Contributions des Membres	1 615	1 739	1 873	2 017
<b>Total des fonds</b>	<b>3 803</b>	<b>4 038</b>	<b>4 321</b>	<b>4 634</b>
Programme de prêts et dons	3 200	3 446	3 711	3 997
Admin. et PPTE	603	592	610	637
<b>Total programme, admin. et PPTE</b>	<b>3 803</b>	<b>4 038</b>	<b>4 321</b>	<b>4 634</b>

## B. Ressources supplémentaires nécessaires pour compenser les remboursements du principal non encaissés en raison de l'application du CSD

17. Lors de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA, les Membres ont donné instruction au Fonds d'adopter le modèle IDA pour la soutenabilité de la dette, comme cadre régissant les modalités de son aide financière aux pays qui remplissent les conditions requises pour les prêts à des conditions particulièrement favorables. L'objectif était de permettre aux États Membres de réduire leur risque de surendettement et de parvenir globalement à mieux gérer le montant de leur dette au regard de leurs plans de développement nationaux. Dans le cadre de cette initiative, les Membres sont convenus de compenser intégralement les remboursements de principal non encaissés par le FIDA du fait de l'application du CSD, au fur et à mesure des besoins, selon le dispositif adopté par l'IDA<sup>6</sup>. L'application de ce cadre a été par la suite examinée et approuvée par le Conseil d'administration du FIDA, à sa quatre-vingt-dixième session<sup>7</sup>. La direction rend compte chaque année au Conseil d'administration, à sa session d'avril, du montant estimatif des remboursements du principal, des commissions nettes de service et des intérêts qui n'ont pas été perçus du fait de l'application du CSD. Les projections financières du FIDA sont établies en partant du principe que ce cadre est appliqué.
18. Du fait de l'application du CSD, le FIDA a modifié les conditions dans lesquelles il apporte, conformément au système d'allocation fondé sur la performance, un appui financier aux projets et programmes dans les pays habilités à bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables. Le Fonds accorde désormais son appui financier sur les bases suivantes: i) pour les pays à faible soutenabilité de la dette, 100% de dons; ii) pour les pays à soutenabilité moyenne de la dette, 50% de dons et 50% de prêts; et iii) pour les pays à soutenabilité élevée de la dette, 100% de prêts.

<sup>6</sup> La contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: Rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA (2007-2009), page 21 (GC 29/L.4).

<sup>7</sup> Modalités proposées pour l'application d'un cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA (EB 2007/90/R.2).

19. Le tableau 2<sup>8</sup> indique le montant estimatif du principal non encaissé en raison des dons au titre du CSD approuvés et décaissés, du début (2007) à la fin de FIDA9. La compensation au titre du principal non encaissé commencera à être versée par les États membres à compter de la dernière année de FIDA10 et augmentera progressivement au cours des périodes successives.

Tableau 2

**Ressources nécessaires pour compenser le montant du principal non encaissé par le FIDA du fait de l'application du CSD**

<i>Reconstitution</i>	<i>Principal non encaissé et compensé par les États membres (millions de dollars des États-Unis)</i>
FIDA9 (2013-2015)	0
FIDA10 (2016-2018)	3,4
FIDA11 (2019-2021)	39,7
FIDA12 (2022-2024)	99,2

Note: À partir de 2011 inclus, les données sont basées sur des estimations.

## V. Autres hypothèses

20. À la deuxième session de la Consultation sur FIDA9, les Membres ont demandé que d'autres hypothèses soient présentées en prenant comme point de référence l'objectif fixé pour les annonces de contribution des donateurs pour FIDA8, soit 1,2 milliard d'USD.
21. Le tableau 3 présente cinq hypothèses, à partir d'un niveau de contribution de 1,2 milliard d'USD, augmentant par tranches de 0,2 milliard d'USD pour atteindre 2,28 milliards d'USD. Les estimations des programmes de prêts et dons réalisables selon les différents niveaux de contribution intègrent les effets des mesures proposées pour stimuler la mobilisation des ressources internes (décrites à la section II ci-dessus).

**Hypothèse 1:** prend comme point de référence l'objectif fixé pour les annonces de contribution des Membres pour FIDA8, soit 1,2 milliard d'USD. Permet de réaliser un programme de prêts et dons d'un montant de 2,35 milliards d'USD, soit une diminution de 22% en valeur nominale et de 27% en valeur réelle par rapport au programme de FIDA8.

**Hypothèse 2:** prend comme point de référence des annonces de contribution des Membres chiffrées à 1,4 milliard d'USD. Permet de réaliser un programme de prêts et dons d'un montant de 2,75 milliards d'USD. Représente une augmentation de 16% de l'objectif fixé pour les contributions, et une diminution du montant du programme de 8% en valeur nominale et de 15% en valeur réelle par rapport à FIDA8.

**Hypothèse 3:** prend comme point de référence des annonces de contribution des Membres chiffrées à 1,6 milliard d'USD. Permet de réaliser un programme de prêts et dons d'un montant de 3,11 milliards d'USD. Représente une augmentation de 33% de l'objectif fixé pour les contributions par rapport à FIDA8, et une légère diminution du montant du programme en valeur réelle (4%).

**Hypothèse 4:** prend comme point de référence des annonces de contribution des Membres chiffrées à 1,8 milliard d'USD. Permet de réaliser un programme de prêts et dons d'un montant de 3,43 milliards d'USD. Représente une augmentation de 50% par rapport à l'objectif fixé pour les contributions au titre de FIDA8, et une augmentation du montant du programme de 14% en valeur nominale et de 6% en valeur réelle.

<sup>8</sup> Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du CSD (EB 2011/102/R.40).

**Hypothèse 5:** prend comme point de référence des annonces de contribution des Membres chiffrées à 2,0 milliards d'USD. Permet de réaliser un programme de prêts et dons d'un montant de 3,77 milliards d'USD. Représente une augmentation de 67% par rapport à l'objectif fixé pour les contributions au titre de FIDA8, et une augmentation du montant du programme de 26% en valeur nominale et de 17% en valeur réelle.

Tableau 3  
**Hypothèses pour les contributions à FIDA9<sup>a</sup>**

	Hypothèses pour FIDA9				
	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	Hypothèse 4	Hypothèse 5
Contributions des Membres	1,20	1,40	1,60	1,80	2,00
Ressources internes (prévoit un renforcement de la mobilisation des ressources moindre)	1,73	1,93	2,10	2,24	2,40
Budget administratif et paiements initiative PPTE <sup>b</sup>	(0,58)	(0,58)	(0,59)	(0,61)	(0,63)
Programme de prêts et dons de FIDA9	<u>2,35</u>	<u>2,75</u>	<u>3,11</u>	<u>3,43</u>	<u>3,77</u>
Plafond maximal du PEA nécessaire (nombre d'années de futures rentrées de prêts) <sup>c</sup>	6,9	7,2	7,5	7,6	7,8

<sup>a</sup> Les principales hypothèses sont les mêmes que celles présentées à la note 7 ci-dessus.

<sup>b</sup> Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

<sup>c</sup> En outre, du fait de l'application du principe du flux de trésorerie durable, le PEA est maintenant un indicateur dérivé. Ces chiffres représentent le nombre d'années maximal de rentrées durablement disponibles dans chaque scénario. Relever le plafond du PEA au-delà de ces montants ne changerait pas l'issue des hypothèses; utiliser le PEA au-delà du montant inscrit pour une hypothèse donnée contreviendrait à la règle de liquidité minimale pour l'hypothèse en question, en supposant que les contributions des Membres aux ressources ordinaires n'augmentent pas.

22. L'une des considérations primordiales de la direction du Fonds pour le financement de FIDA9 (et de toutes les futures reconstitutions) consiste à concilier d'une part la viabilité à long terme de la situation de trésorerie et d'autre part l'utilisation et le déploiement efficaces des ressources. Dans chaque scénario – et sur un horizon de 40 ans –, les liquidités du FIDA sont proches du seuil minimal exigé pour le Fonds (indication de prudence maximale dans l'utilisation des ressources), sans toutefois l'atteindre (indication de durabilité).
23. Enfin, il est important de noter que les hypothèses ci-dessus sont basées sur le montant des contributions des Membres reçues intégralement par le FIDA, et non pas sur un objectif fixé pour les contributions. L'objectif fixé pour les contributions des Membres au titre des reconstitutions a toujours été supérieur au montant des contributions reçues. Dans le cas de FIDA9, si les contributions effectives étaient inférieures aux chiffres indiqués ci-dessus, le programme de prêts et dons devrait être réduit.

## VI. Autres possibilités de financement à moyen terme

24. Pendant la deuxième session de la Consultation, les Membres ont soutenu la proposition de la direction visant à chercher activement d'autres sources de financement, afin d'aider l'organisation à remplir sa mission. Forte des enseignements tirés du Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire et des meilleures pratiques des IFI, la direction étudiera toute une série de mécanismes possibles avec ses partenaires, actuels et nouveaux, avant le début de FIDA9 ainsi que pendant la période 2013-2015. À mesure que des possibilités sont repérées et validées, la direction s'engage à

présenter les propositions correspondantes, dûment détaillées, à l'organe directeur compétent, pour approbation.

## **VII. Sollicitation de l'avis de la Consultation**

25. Compte tenu des éléments qui précèdent, la Consultation devrait prendre en considération les questions ci-après lorsqu'elle préparera ses recommandations à l'intention du Conseil des gouverneurs:
26. La Consultation soutient-elle la proposition de la direction et du Conseil d'administration visant à aligner les conditions de prêt du FIDA sur celles de l'IDA?
27. La Consultation soutient-elle le plan de mise en œuvre du principe du "flux de trésorerie durable" pendant la période couverte par FIDA9, qui est proposé par la direction?
28. La Consultation estime-t-elle que les hypothèses de financement reposent sur une fourchette suffisamment large pour permettre l'examen des besoins des États membres qui vont contracter des emprunts durant la période couverte par FIDA9?

**Contributions aux ressources ordinaires du FIDA (annonces de contribution et versements<sup>1 2</sup> en espèces et en billets à ordre déposés), y compris les contributions complémentaires au 31 août 2011**

(en millions d'USD)

	Contributions (initiales et au titre de FIDA 1 à FIDA 6) <sup>3 4 5</sup>		FIDA 7 <sup>6</sup>		FIDA 8 <sup>7</sup>		Total des contributions (initiales et au titre de FIDA 1 à FIDA 8)	
	Annonces	Versements	Annonces	Versements	Annonces	Versements	Annonces	Versements
Afghanistan								
Albanie	0,030	0,030	0,010	0,010	0,010	0,010	0,050	0,050
Algérie	51,330	51,330	1,100	1,100	10,000	10,000	62,430	62,430
Angola	0,260	0,260	0,200	0,200	1,900	1,900	2,360	2,360
Antigua-et-Barbuda	0,007						0,007	
Argentine	7,900	7,900	2,000	2,000	2,500	2,500	12,400	12,400
Arménie	0,011	0,011	0,011	0,011	0,008	0,008	0,030	0,030
Autriche	40,677	40,677	10,800	10,800	16,800	16,800	68,277	68,277
Azerbaïdjan	0,100	0,100			0,100	0,100	0,200	0,200
Bahamas								
Bangladesh	3,050	3,050	0,600	0,600	0,600	0,600	4,250	4,250
Barbade	0,010	0,010					0,010	0,010
Belgique	128,111	128,111	35,212	30,753	55,725	10,658	219,047	169,521
Belize	0,205	0,205					0,205	0,205
Bénin	0,200	0,200			0,125	0,099	0,325	0,299
Bhoutan	0,105	0,105	0,030	0,030	0,030	0,030	0,165	0,165
Bolivie (État plurinational de)	1,250	1,200	0,300	0,200			1,550	1,400
Bosnie-Herzégovine			0,075	0,075	0,090	0,090	0,165	0,165
Botswana	0,335	0,335	0,075	0,075	0,150	0,150	0,560	0,560
Brésil	42,749	42,749	7,916	7,916	13,360	13,360	64,025	64,025
Burkina Faso	0,166	0,166	0,100	0,100	0,100	0,100	0,366	0,366
Burundi	0,070	0,070	0,010	0,010	0,010		0,090	0,080
Cambodge	0,420	0,420	0,210	0,210	0,210	0,210	0,840	0,840
Cameroun	0,890	0,890	0,794	0,794	0,929	0,929	2,612	2,612
Canada	177,221	177,221	30,600	30,600	72,929	72,929	280,749	280,749
Cap-Vert	0,046	0,026					0,046	0,026
République centrafricaine	0,082	0,020					0,082	0,020
Tchad	0,030		0,030				0,060	
Chili	0,700	0,700	0,100	0,100	0,060	0,060	0,860	0,860
Chine	40,700	40,700	16,000	16,000	22,000	8,000	78,700	64,700
Colombie	0,470	0,470	0,170	0,170	0,200	0,200	0,840	0,840
Comores	0,067	0,023					0,067	0,023
Congo	0,636	0,536	0,300	0,300	0,300	0,070	1,236	0,905
Îles Cook	0,005	0,005					0,005	0,005
Costa Rica	0,090						0,090	
Côte d'Ivoire	3,004	1,559					3,004	1,559
Croatie								
Cuba	0,500						0,500	
Chypre	0,162	0,162	0,030	0,030	0,060	0,040	0,252	0,232
République populaire démocratique de Corée	0,829	0,200	0,020				0,849	0,200
République démocratique du Congo	1,180	1,180	0,200	0,200	0,200	0,200	1,580	1,580
Danemark	109,329	109,329	9,884	9,884	15,306	10,204	134,519	129,417
Djibouti	0,031	0,006					0,031	0,006
Dominique	0,055	0,055					0,055	0,055
République dominicaine	0,270	0,084					0,270	0,084

**Contributions aux ressources ordinaires du FIDA (annonces de contribution et versements<sup>1 2</sup> en espèces et en billets à ordre déposés), y compris les contributions complémentaires au 31 août 2011  
(en millions d'USD)**

	Contributions (initiales et au titre de FIDA 1 à FIDA 6 <sup>3 4 5</sup> )		FIDA 7 <sup>6</sup>		FIDA 8 <sup>7</sup>		Total des contributions (initiales et au titre de FIDA 1 à FIDA 8)	
	Annonces	Versements	Annonces	Versements	Annonces	Versements	Annonces	Versements
Équateur	0,791	0,791			0,050	0,050	0,841	0,841
Égypte	14,000	14,000	3,000	3,000	3,000		20,000	17,000
El Salvador	0,100	0,100					0,100	0,100
Guinée équatoriale	0,010						0,010	
Érythrée	0,020	0,020	0,010	0,010	0,010	0,010	0,040	0,040
Éthiopie	0,191	0,191	0,030	0,030	0,030	0,030	0,251	0,251
Fidji	0,230	0,194	0,010	0,010			0,240	0,204
Finlande	33,693	33,693	8,000	8,000	18,270	11,419	59,964	53,112
France	203,528	203,528	29,466	29,466	53,289	35,475	286,283	268,469
Gabon	5,595	3,282	0,088	0,073	0,348	0,146	6,031	3,501
Gambie	0,045	0,045					0,045	0,045
Géorgie	0,010						0,010	
Allemagne	282,463	282,463	40,368	40,368	70,000	44,717	392,831	367,548
Ghana	1,266	1,266	0,400	0,400	0,400		2,066	1,666
Grèce	2,950	2,950	1,246	1,246			4,196	4,196
Grenade	0,081	0,075					0,081	0,075
Guatemala	0,793	0,793	0,250	0,250			1,043	1,043
Guinée	0,240	0,240	0,070	0,070			0,310	0,310
Guinée-Bissau	0,055	0,030					0,055	0,030
Guyana	0,635	0,635			0,483	0,483	1,118	1,118
Haïti	0,130	0,107					0,130	0,107
Honduras	0,801	0,801					0,801	0,801
Islande	0,005	0,005	0,310	0,310	0,010	0,010	0,325	0,325
Inde	56,249	56,249	17,000	17,000	25,000	17,000	98,249	90,249
Indonésie	41,959	41,959	5,000	5,000	5,000	1,500	51,959	48,459
Iran (République islamique d')	167,995	13,826					167,995	13,826
Iraq	53,099	6,283	2,000	2,000	1,500		56,599	8,283
Irlande	6,453	6,453	8,461	8,461	9,135	3,045	24,049	17,959
Israël	0,450	0,300					0,450	0,300
Italie	209,741	209,741	51,006	36,525	80,000		340,746	246,266
Jamaïque	0,325	0,325					0,325	0,325
Japon	279,747	279,747	33,000	33,000	60,000	60,000	372,747	372,747
Jordanie	0,740	0,740	0,100	0,100	0,100	0,100	0,940	0,940
Kazakhstan								
Kenya	3,689	3,689	0,100	0,100	0,100	0,081	3,889	3,870
Kiribati	0,005	0,005					0,005	0,005
Koweït	153,041	153,041	8,000	8,000	12,000	12,000	173,041	173,041
Kirghizistan								
République démocratique populaire lao	0,204	0,154	0,051		0,051		0,306	0,154
Liban	0,115	0,115	0,080	0,080	0,300	0,100	0,495	0,295
Lesotho	0,283	0,283	0,100	0,100	0,100	0,100	0,483	0,483
Libéria	0,089	0,039					0,089	0,039
Jamahiriya arabe libyenne	88,099	45,913					88,099	45,913
Luxembourg	3,289	3,289	0,798	0,798	2,400	2,400	6,487	6,487
Madagascar	0,280	0,280	0,097	0,097	0,200	0,198	0,577	0,574
Malawi	0,133	0,073			0,050	0,050	0,183	0,123
Malaisie	1,000	1,000	0,125	0,125	0,050	0,050	1,175	1,175
Maldives	0,051	0,051					0,051	0,051

**Contributions aux ressources ordinaires du FIDA (annonces de contribution et versements<sup>1 2</sup> en espèces et en billets à ordre déposés), y compris les contributions complémentaires au 31 août 2011  
(en millions d'USD)**

	Contributions (initiales et au titre de FIDA 1 à FIDA 6 <sup>3 4 5</sup> )		FIDA 7 <sup>6</sup>		FIDA 8 <sup>7</sup>		Total des contributions (initiales et au titre de FIDA 1 à FIDA 8)	
	Annonces	Versements	Annonces	Versements	Annonces	Versements	Annonces	Versements
Mali	0,061	0,061	0,127	0,127	0,097	0,097	0,284	0,284
Malte	0,055	0,055					0,055	0,055
Îles Marshall								
Mauritanie	0,135	0,050					0,135	0,050
Maurice	0,270	0,270			0,005	0,005	0,275	0,275
Mexique	29,753	29,753	3,000	3,000			32,753	32,753
Mongolie	0,002	0,002			0,010	0,010	0,012	0,012
Maroc	5,800	5,800	0,300	0,300	0,700	0,700	6,800	6,800
Mozambique	0,320	0,320	0,080	0,080	0,085	0,085	0,485	0,485
Myanmar	0,250	0,250					0,250	0,250
Namibie	0,340	0,340	0,020	0,020			0,360	0,360
Népal	0,160	0,160			0,050	0,050	0,210	0,210
Pays-Bas	208,040	208,040	39,288	39,288	75,000	75,000	322,328	322,328
Nouvelle-Zélande	9,555	9,555					9,555	9,555
Nicaragua	0,099	0,099	0,020	0,020			0,119	0,119
Niger	0,245	0,185	0,050	0,050	0,050	0,050	0,345	0,285
Nigéria	101,459	101,459	5,000	5,000	15,000	15,000	121,459	121,459
Nioué								
Norvège	147,624	147,624	32,410	32,410	45,500	30,333	225,534	210,367
Oman	0,200	0,200	0,050	0,050	0,050	0,050	0,300	0,300
Pakistan	9,600	9,600	4,000	4,000	8,000	8,000	21,600	21,600
Panama	0,166	0,166	0,033	0,033	0,017	0,017	0,216	0,216
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,170	0,170					0,170	0,170
Paraguay	0,705	0,705			0,500	0,001	1,205	0,706
Pérou	0,760	0,760	0,200	0,200	0,300	0,300	1,260	1,260
Philippines	1,600	1,600	0,200	0,200			1,800	1,800
Portugal	3,250	3,250	1,071	1,071	1,800		6,121	4,321
Qatar	29,980	29,980	10,000	10,000			39,980	39,980
République de Corée	10,090	10,090	3,000	3,000	6,000	2,000	19,090	15,090
République de Moldova	0,006	0,006	0,013	0,013	0,026	0,010	0,045	0,029
Roumanie	0,150	0,150	0,100	0,100			0,250	0,250
Rwanda	0,164	0,164	0,007	0,007	0,050	0,050	0,221	0,221
Saint-Kitts-et-Nevis	0,020	0,020					0,020	0,020
Sainte-Lucie	0,022	0,022					0,022	0,022
Saint-Vincent-et-les Grenadines								
Samoa	0,050	0,040					0,050	0,040
Sao Tomé-et-Principe	0,010						0,010	
Arabie saoudite	379,778	379,778	10,000	10,000	50,000	50,000	439,778	439,778
Sénégal	0,273	0,273	0,113	0,113			0,386	0,386
Seychelles	0,020	0,020					0,020	0,020
Sierra Leone	0,018	0,018			0,060		0,078	0,018
Îles Salomon	0,035	0,010					0,035	0,010
Somalie	0,020	0,010					0,020	0,010
Afrique du Sud	0,500	0,500			0,913	0,913	1,413	1,413
Espagne	12,341	12,341	29,466	29,466	57,856	57,856	99,663	99,663
Sri Lanka	6,602	6,602	1,001	1,001	1,001		8,604	7,603
Soudan	0,777	0,777	0,250	0,250			1,027	1,027
Suriname	0,150						0,150	



**Contributions aux ressources ordinaires du FIDA (annonces de contribution et versements<sup>1 2</sup> en espèces et en billets à ordre déposés), y compris les contributions complémentaires au 31 août 2011  
(en millions d'USD)**

	<u>Contributions (initiales et au titre de FIDA 1 à FIDA 6<sup>3 4 5</sup>)</u>		<u>FIDA 7<sup>6</sup></u>		<u>FIDA 8<sup>7</sup></u>		<u>Total des contributions (initiales et au titre de FIDA 1 à FIDA 8)</u>	
	Annonces	Versements	Annonces	Versements	Annonces	Versements	Annonces	Versements
Swaziland	0,238	0,238	0,035	0,035			0,273	0,273
Suède	175,604	175,604	33,170	33,170	74,084	74,084	282,858	282,858
Suisse	78,593	78,593	16,901	16,901	20,119	13,318	115,613	108,812
République arabe syrienne	0,700	0,700	0,350	0,350	0,500	0,500	1,550	1,550
Tadjikistan	0,000	0,000	0,001	0,000	0,001	0,001	0,002	0,001
Thaïlande	0,750	0,750	0,150	0,150	0,300	0,300	1,200	1,200
Ex-République yougoslave de Macédoine								
Timor-Leste								
Togo	0,081	0,031					0,081	0,031
Tonga	0,055	0,055					0,055	0,055
Trinité-et-Tobago	0,100						0,100	
Tunisie	2,582	2,518	0,600	0,600	0,600	0,203	3,782	3,321
Turquie	15,308	15,308	0,900	0,900	1,200	0,700	17,408	16,908
Ouganda	0,445	0,245	0,045	0,045	0,090	0,090	0,580	0,380
Émirats arabes unis	51,180	51,180	1,000	1,000	1,000	1,000	53,180	53,180
Royaume-Uni	186,702	186,702	50,000	50,000	65,000		301,702	236,702
République-Unie de Tanzanie	0,304	0,264	0,060	0,060	0,120	0,120	0,484	0,444
États-Unis d'Amérique	647,674	647,215	54,000	50,776	90,000	59,440	791,674	757,431
Uruguay	0,325	0,325	0,100	0,100	0,100	0,100	0,525	0,525
Ouzbékistan					0,005	0,005	0,005	0,005
Venezuela (République bolivarienne du)	174,689	174,689	15,000	15,000	6,569	6,569	196,258	196,258
Viet Nam	1,103	1,103	0,500	0,500	0,500	0,100	2,103	1,703
Yémen	1,900	1,784	0,600	0,592	1,000	0,972	3,500	3,348
Zambie	0,420	0,294	0,100	0,100	0,087	0,087	0,607	0,480
Zimbabwe	2,103	2,103					2,103	2,103
<b>Total</b>	<b>4530,433</b>	<b>4279,836</b>	<b>639,253</b>	<b>616,867</b>	<b>1079,920</b>	<b>736,322</b>	<b>6249,607</b>	<b>5633,024</b>

1/ À l'exclusion des montants versés sous forme de billets à ordre pour lesquels des provisions ont été constituées en cas de non encaissement au moment du paiement. Les contributions en monnaies non convertibles ne sont pas prises en compte.

2/ Les paiements sont échelonnés.

3/ Les contributions complémentaires de la Belgique (25,5 millions d'USD) et des Pays-Bas (15,4 millions d'USD) à la quatrième reconstitution sont prises en compte.

4/ Les contributions complémentaires de la Belgique (15,5 millions d'USD) et de l'Italie (3,9 millions d'USD) à la cinquième reconstitution sont prises en compte.

5/ Les contributions complémentaires de la Belgique (15,8 millions d'USD), du Canada (1,3 million d'USD), de l'Inde (1,0 million d'USD), du Luxembourg (0,8 million d'USD) et du Royaume-Uni (10,0 millions d'USD) à la sixième reconstitution sont prises en compte.

6/ Les contributions complémentaires de la Belgique (19,2 millions d'USD) et de l'Allemagne (0,4 million d'USD) à la septième reconstitution sont prises en compte.

7/ Les contributions complémentaires de la Belgique (23,7 millions d'USD), de l'Arabie saoudite (30,0 millions d'USD) et de la Suède (16,11 millions d'USD) à la huitième reconstitution sont prises en compte.